

CV INFOS – Septembre 2018



Projets / communication :

1 – Réunion d'information

Nous vous rappelons que la Fédération du Club Vosgien organise une journée d'information pour les dirigeants des associations locales le mercredi 17 octobre 2018 au Conseil Départemental du Bas-Rhin à STRASBOURG. Pour faciliter l'accès dans les locaux du Conseil Départemental, une inscription au préalable est **obligatoire**.

De ce fait, merci de nous retourner le talon-réponse pour le 14 septembre, dernier délai qui vous a été adressé le 10 août dernier.

2 – Evénements

- Nous remercions toutes les associations actives pour les Journées du Patrimoine 2018. Ce qui encourage fortement notre demande de labellisation de nos itinéraires dans le cadre de l'année du Patrimoine Européen.
- Le Club Vosgien de Strasbourg aura le plaisir de vous accueillir à la Foire Européenne du 7 au 17 septembre 2018 au Parc des Expositions Strasbourg

3 – Conduite à tenir en cas d'accident – Mémo pratique

Tous les accidents qui surviennent au cours d'une activité garantie **doivent faire l'objet par l'association d'une déclaration écrite dans les 5 jours auprès de la Fédération**. Par courrier au 7 rue du travail 67000 STRASBOURG ou par mail à l'adresse suivante: info@club-vosgien.com.

Aucune déclaration orale ne sera prise en compte.

La déclaration devra impérativement préciser :

- coordonnées de la victime et nom de l'association dont elle est membre
- date, lieu et circonstances de l'accident

ASSISTANCE :

Pour tout besoin d'assistance, **contactez MAIF ASSISTANCE** 24h/24 7jours/7 au **0800 875 875** (appel gratuit depuis un poste fixe si vous êtes en France) ou au 33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger.

Avant de contacter l'Assistance, veuillez vous munir des informations suivantes :

- Le numéro de sociétaire (**3 077 261 H**)
- L'adresse, le numéro de téléphone ou MAIF Assistance peut vous joindre
- L'objet de votre appel
- Nom, prénom et date de naissance des personnes concernées
- Nature des blessures ou de la maladie
- Adresse et numéro de téléphone du médecin traitant

4 – Pour toute demande de matériel (cartes, guides, matériel de balisage, vignettes ou cartes de membre...), il est obligatoire d'envoyer au préalable une commande écrite, par mail ou courrier. Aucune commande orale ne sera prise en compte.

Partenaires Voyage :

Vous trouverez en pièce jointe l'affiche ULVF pour la saison 2018/2019

Nous restons à votre disposition

L'équipe de la Fédération du Club Vosgien